## **COMMENT CHANGER D'OPERATEUR TELEPHONIQUE**

Vous avez choisi votre nouvel opérateur : vous devez d'abord vérifier la date de fin de votre engagement. Vous composez le 3179 et vous recevez de suite un sms d'information de votre ancien opérateur vous communiquant notamment le RIO (relevé d'identité opérateur).

## Deux possibilités

**1/ Vous êtes encore engagé** ; soit vous attendez la fin de votre forfait, soit vous réglez des frais :

- ◆ Pour un engagement total de 12 mois, vous devez régler l'intégralité des mensualités restantes
- Pour un engagement total de 24 mois
  - ✓ <u>Si vous résiliez avant le 12ème mois</u>, vous devez régler les mensualités restantes jusqu'au 12ème mois plus un quart des mensualités du 13ème au 24ème mois
  - ✓ <u>Si vous résiliez après le 12ème mois</u>, vous devez régler un quart des mensualités restantes



2/ Vous n'êtes plus engagé et libre de résilier à tout moment votre contrat, sans aucun frais, deux possibilités :

♦ Vous souhaitez changer de téléphone : il vous suffit de résilier l'ancien contrat et d'en souscrire un nouveau ; le nouvel opérateur — heureux élu ! — va se faire une joie de vous aider dans vos démarches.... Désormais titulaire

d'une nouvelle carte SIM, vous n'avez plus qu'à attendre l'activation du service ; ce délai est réglementé à 4 heures maximum ;

- Vous souhaitez conserver le même téléphone, vous avez quelques manipulations à faire :
  - ✓ tout d'abord, ne résiliez pas votre ancien abonnement avant de changer de fournisseur : toute résiliaiton entraîne la fermeture de la ligne et la perte du numéro ;
  - ✓ rechercher votre code IMEI en consultant votre ancienne facture d'achat (ou en composant le \*#06# (pour information le IMEI signifie International Mobile Equiment Identity, c'est une série de 15 à 17 chiffres, inscrit sous la batterie de votre téléphone portable et sur le coffret que vous recevez lors de l'achat du téléphone portable),
  - √ « désimlocker » votre téléphone,
  - ✓ demander la « portabilité » de votre téléphone au nouvel opérateur (gratuit) et communiquer lui votre RIO
  - ✓ la nouvelle carte SIM vous sera alors envoyée par le nouveau fournisseur.

## Pour en savoir plus :

Institut National de la Consommation : <a href="https://www.inc-conso.fr/content/comment-changer-doperateur-de-telephonie-mobile">https://www.inc-conso.fr/content/comment-changer-doperateur-de-telephonie-mobile</a>

La CLCV : <a href="http://www.clcv.org/vie-pratique/changer-d-operateur-de-telephonie-mobile-en-5-etapes.html">http://www.clcv.org/vie-pratique/changer-d-operateur-de-telephonie-mobile-en-5-etapes.html</a>

Le forfait téléphonique (UFC QUE CHOISIR) : <a href="https://www.quechoisir.org/guide-d-achat-forfait-telephonique-n3639/">https://www.quechoisir.org/guide-d-achat-forfait-telephonique-n3639/</a>

En images sur You Tube : <a href="https://www.youtube.com/watch?v=phASnZoMQDo">https://www.youtube.com/watch?v=phASnZoMQDo</a>

Mobiles subventionnés : l'UFC-Que Choisir «ne conseille pas de résilier» : <a href="http://www.leparisien.fr/economie/mobiles-subventionnes-l-ufc-que-choisir-ne-conseille-pas-de-resilier-09-03-2018-7599906.php">http://www.leparisien.fr/economie/mobiles-subventionnes-l-ufc-que-choisir-ne-conseille-pas-de-resilier-09-03-2018-7599906.php</a>

